

## MANDAT DE GESTION

### ENTRE LES SOUSSIGNES

M  
demeurant

Dénommée ci-après « le mandant »

**D'UNE PART,**

### ET

Monsieur Alain DIVERRES & Monsieur Claude LEFEBVRE, Administrateurs d'immeubles,  
demeurant 8, Avenue du Général Leclerc 76220 GOURNAY EN BRAY,

Dénommés ci-après « le mandataire »

**D'AUTRE PART,**

### IL A ETE FAIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

M confère(nt) par les présentes à Monsieur Alain DIVERRES et  
Monsieur Claude LEFEBVRE, mandat de gérer les biens suivants :

Adresse du ou des biens confiés :

### EN CONSEQUENCE

Gérer les biens désignés ci-dessus, les louer au prix, charges et conditions que le mandant jugera à propos, donner ou accepter tous congés, faire dresser états des lieux, signer tous baux et accords.

Le mandant autorise expressément le mandataire à recevoir, sans limitation, les sommes représentant les loyers, charges, indemnités d'occupation, prestations, cautionnements, subventions, avance sur travaux et, plus généralement, tous biens, sommes ou valeurs dont la perception est la conséquence de l'administration des biens d'autrui.

En cas de difficultés, et à défaut de paiement par les débiteurs, d'exercer toutes poursuites judiciaires, faire tous commandements, sommations, assignations et citations devant tous les tribunaux et toutes commissions administratives, se concilier ou requérir jugements, les faire signifier et exécuter, se faire remettre tous titres et pièces, en donner quittances et décharges.

Représenter le mandant devant toutes administrations publiques ou privées, déposer et signer toutes pièces, engagements et contrats, solliciter la délivrance de tous certificats ou autres, notamment les certificats d'urbanisme, le tout relativement aux biens gérés.

## **DUREE**

Le présent mandat est donné pour une durée d'une année à compter de la signature des présentes. Il se renouvellera ensuite d'année en année, par tacite reconduction, à défaut de résiliation par lettre recommandée avec demande d'avis de réception trois mois avant l'expiration de la première durée ou de chaque renouvellement annuel.

## **REDDITION DES COMPTES – REMUNERATIONS**

Le mandataire rendra compte de sa gestion tous les mois en un état détaillé de tout ce qu'il aura reçu et dépensé, le mandant s'obligeant à lui rembourser tous frais et avances pour l'exécution du présent mandat.

Le mandataire aura droit pour son administration à une rémunération fixée à 6%, TVA en sus sur les encaissements.

Cette rémunération est à la charge entière du mandant et sera prélevée sur chaque relevé de compte. Elle ne fait pas obstacle à la fixation et à l'encaissement d'honoraires de location et rédaction de bail moitié à la charge des locataires et moitié à la charge du mandant du bien fixés d'après les usages locaux, les arrêtés ou convention en vigueur.

## **CARACTERISTIQUES DE DECENCE DU LOGEMENT**

Le mandant certifie que le(s) bien(s) confié(s) en gérance présente(nt) les caractéristiques de décence prévues au décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 ci-après reproduites :

- le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de danger pour la sécurité et la santé (notamment absence de plomb et d'amiante) ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
  - il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et W.C.
  - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des W.C. qui peuvent être extérieurs au logement
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9m<sup>2</sup> pour 2.20m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins de 20m<sup>3</sup>.

Fait en autant d'exemplaires que de parties, dont un a été remis au mandant ainsi qu'il le reconnaît formellement.

A \_\_\_\_\_, le

M

« Lu et approuvé – Bon pour mandat »

Monsieur Alain DIVERRES

« Lu et approuvé – Pouvoir accepté »

Monsieur Claude LEFEBVRE

« Lu et approuvé – Pouvoir accepté »